



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 13.2.2006  
COM(2006) 33 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU CONSEIL, AU PARLEMENT  
EUROPÉEN, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU  
COMITÉ DES RÉGIONS**

**Mise en œuvre du Programme communautaire de Lisbonne:**

**Stimuler l'esprit d'entreprise par l'enseignement et l'apprentissage**

## TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction .....	3
1.1.	L'entrepreneuriat constitue une compétence clé pour la croissance, l'emploi et l'épanouissement personnel .....	4
2.	L'entrepreneuriat dans l'enseignement scolaire.....	5
2.1.	L'entrepreneuriat dans les cursus cadres des écoles .....	5
2.2.	L'entrepreneuriat dans l'enseignement primaire (élèves de moins de 14 ans).....	6
2.3.	L'entrepreneuriat dans l'enseignement secondaire (à partir de 14 ans).....	7
2.4.	Mesures destinées à soutenir les écoles et les enseignants .....	8
3.	L'entrepreneuriat dans l'enseignement supérieur .....	10
4.	La voie à suivre .....	12
4.1.	Un cadre cohérent .....	12
4.2.	Soutien aux écoles et aux enseignants .....	12
4.3.	Participation d'acteurs extérieurs et d'entreprises.....	12
4.4.	Stimuler l'entrepreneuriat dans l'enseignement supérieur.....	13

## 1. INTRODUCTION

En février 2005, la Commission a proposé d'imprimer un nouvel élan à la stratégie de Lisbonne en axant les efforts de l'Union européenne sur deux tâches principales, à savoir: assurer une croissance plus forte et durable, d'une part, et créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, d'autre part. Le nouveau **Partenariat pour la croissance et l'emploi** souligne l'importance que revêtent la promotion d'une culture plus entrepreneuriale et la création d'un environnement favorable aux PME.

Pour qu'une économie puisse être compétitive et pour assurer sa croissance, il importe d'équilibrer le stock d'entreprises en encourageant la création d'entreprises et en gérant le transfert d'entreprises. Les recherches effectuées donnent à penser qu'il existe une corrélation positive entre l'**esprit d'entreprise et la croissance économique**, notamment dans les pays à hauts revenus<sup>1</sup> bien que la croissance du PIB soit influencée par bon nombre d'autres facteurs. Une croissance durable fondée sur l'innovation et l'excellence exige un accroissement du nombre d'entreprises nouvelles, qui ont des chances de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité. Les pays où l'esprit d'entreprise se développe le plus sont souvent ceux qui affichent par la suite une baisse de leurs taux de chômage<sup>2</sup>. En outre, les systèmes sociaux sont soumis à une pression croissante en raison de la contraction de la main-d'œuvre. Si l'Europe veut préserver son modèle social, il lui faudra davantage de croissance économique, **d'avantage de créations d'entreprises, davantage d'entrepreneurs disposés à se lancer dans des projets innovants et davantage de PME à forte croissance.**

L'entrepreneuriat peut également favoriser la cohésion sociale des régions moins développées et la mise au travail des chômeurs et des personnes défavorisées. De même, il peut contribuer à libérer le potentiel entrepreneurial des **femmes**, qui n'est pas encore valablement exploité.

Il est nécessaire de créer un **climat sociétal plus favorable** à l'esprit d'entreprise, sur la base d'une politique intégrée qui doit viser non seulement à changer les mentalités, mais aussi à améliorer les qualifications des Européens et à lever les obstacles qui freinent la constitution, le transfert et la croissance des entreprises. Les obstacles réglementaires, budgétaires et financiers ont été évoqués dans des documents antérieurs de la Commission<sup>3</sup>. En février 2004, la Commission a adopté un **plan d'action en faveur de l'esprit d'entreprise**<sup>4</sup>, qui proposait des mesures horizontales destinées à mettre en place un cadre favorable à la politique de l'esprit d'entreprise. Le mois de novembre 2005 a vu le lancement d'une **politique** intégrée des PME<sup>5</sup>.

Si l'esprit d'entreprise est influencé par divers facteurs, il importe de tenir compte des aspects culturels. Les Européens sont réticents à saisir les opportunités d'activités indépendantes et entrepreneuriales<sup>6</sup>. Des recherches semblent indiquer qu'il existe un lien positif entre le **soutien culturel** (par exemple à travers des programmes d'enseignement, des campagnes de promotion, etc.) et l'intensité de l'activité entrepreneuriale dans l'UE<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> Global Entrepreneurship Monitor 2004.

<sup>2</sup> D. Audretsch, *Entrepreneurship: A survey of the literature*, octobre 2002.

<sup>3</sup> Voir également: [http://europa.eu.int/comm/enterprise/entrepreneurship/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/enterprise/entrepreneurship/index_fr.htm).

<sup>4</sup> L'Agenda européen de la politique de l'esprit d'entreprise, Commission européenne, COM(2004) 70 final du 11.2.2004.

<sup>5</sup> Une politique des PME moderne pour la croissance et l'emploi, COM(2005) 551 final du 10.11.2005.

<sup>6</sup> Eurobaromètre Flash 160, «L'esprit d'entreprise», juin 2004.

<sup>7</sup> Global Entrepreneurship Monitor 2004.

La promotion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes constitue un élément clé du **Pacte européen pour la jeunesse** qui a été adopté par le Conseil européen en mars 2005.

### 1.1. **L'entrepreneuriat constitue une compétence clé pour la croissance, l'emploi et l'épanouissement personnel**

*L'esprit d'entreprise se réfère à l'aptitude d'un individu à passer des idées aux actes. Il suppose de la créativité, de l'innovation et une prise de risques, ainsi que la capacité de programmer et de gérer des projets en vue de la réalisation d'objectifs. Cette compétence est un atout pour tout le monde dans la vie de tous les jours, à la maison et en société, pour les salariés conscients du contexte dans lequel s'inscrit leur travail et en mesure de saisir les occasions qui se présentent, et elle est le ferment de l'acquisition de qualifications et de connaissances plus spécifiques dont ont besoin les chefs d'entreprise qui créent une activité sociale ou commerciale<sup>8</sup>.*

Le développement des **qualités et qualifications génériques** qui constituent les bases de l'esprit d'entreprise est complété par l'acquisition de **connaissances plus spécifiques sur l'activité commerciale** en fonction du niveau de l'enseignement. L'accent mis sur la notion d'«entrepreneuriat responsable» contribuera à renforcer l'attrait que présente une carrière entrepreneuriale.

Tous les jeunes affichant des compétences entrepreneuriales ne deviendront pas chefs d'entreprise, mais on constate que 20 % environ de ceux qui participent à des activités du type «mini-entreprise» au cours de leur scolarité secondaire **créent leur propre entreprise au terme de leurs études**<sup>9</sup>. La formation à l'entrepreneuriat renforce les chances de succès des entreprises nouvellement créées et de l'activité indépendante, de même qu'elle accroît la récompense économique et la satisfaction qu'en tire le bénéficiaire. De plus, pour une PME dynamique soucieuse de se développer, la présence de jeunes ayant acquis une mentalité et des qualifications entrepreneuriales ne pourra être qu'un avantage.

Toutefois, l'intérêt de la formation à l'entrepreneuriat ne se limite pas à l'accroissement du nombre de nouvelles entreprises, au lancement de projets innovants et à la création d'emplois. **L'entrepreneuriat est une compétence clé pour tous**: elle aide les jeunes à être plus créatifs et à acquérir un surcroît d'assurance dans toutes les activités qu'ils entreprennent et les incite à agir d'une manière socialement responsable.

Le **programme de travail «Éducation et formation 2010»** a inclus l'esprit d'entreprise dans un cadre de référence de huit compétences clés pour **l'apprentissage tout au long de la vie**, nécessaires à l'épanouissement personnel, à l'inclusion sociale, à la citoyenneté active et à l'aptitude à l'emploi. Ces éléments ont constitué la base d'une récente proposition de la Commission relative à une recommandation du Parlement européen et du Conseil<sup>10</sup>.

---

<sup>8</sup> Proposition de recommandation de la Commission sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, COM(2005) 548 final.

<sup>9</sup> Projet «Procédure Best» Mini-entreprises dans l'enseignement secondaire: rapport final du groupe d'experts septembre 2005.

<sup>10</sup> Proposition de la Commission relative à une recommandation sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Traditionnellement, l'éducation formelle en Europe ne favorise pas l'accès à l'entrepreneuriat et à l'activité indépendante. Toutefois, comme les comportements et les références culturelles se forment dès le plus jeune âge, **les systèmes d'enseignement peuvent largement contribuer à la réussite du défi entrepreneurial dans l'UE.**

Aussi, tout en reconnaissant que la compétence entrepreneuriale doit être acquise par **l'apprentissage tout au long de la vie**, la présente communication met-elle l'accent sur l'enseignement dispensé **depuis l'école primaire jusqu'à l'université**, y compris l'enseignement **professionnel** de niveau secondaire (formation professionnelle initiale) et celui des **établissements d'enseignement technique** de niveau supérieur.

Les initiatives déjà prises en faveur de la formation à l'entrepreneuriat sont nombreuses, mais ne s'inscrivent pas toujours dans un cadre cohérent. Sur la base des enseignements tirés du programme communautaire MAP<sup>11</sup>, **la présente communication a pour but de soutenir les États membres dans l'élaboration d'une stratégie plus systématique en faveur de la formation à l'entrepreneuriat.** Des exemples de meilleures pratiques existent en Europe, mais il s'agit maintenant de donner un plus grand rayonnement aux exemples positifs existants.

## **2. L'ENTREPRENEURIAT DANS L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE**

### **2.1. L'entrepreneuriat dans les cursus cadres des écoles<sup>12</sup>**

- L'inclusion d'objectifs explicites dans les cursus, ainsi que d'orientations relatives à leur mise en œuvre, fournit une base plus solide pour la formation à l'entrepreneuriat.**

Tout particulièrement dans l'enseignement secondaire, il existe des matières qui peuvent servir – si les écoles et les enseignants en prennent l'initiative – à assurer une formation à l'entrepreneuriat. Très souvent, l'apprentissage s'effectue cependant dans le cadre d'activités parascolaires.

Certains pays **ont révisé ou sont en train de réviser les programmes d'études nationaux** afin d'y réserver une place à l'acquisition de compétences entrepreneuriales. Dans de très rares cas seulement, les réformes adoptées ont porté de manière cohérente sur différents niveaux et types d'enseignement, mais certains exemples positifs méritent d'être mentionnés<sup>13</sup>.

---

<sup>11</sup> Décision 2000/819/CEC du Conseil du 20 décembre 2000 relative à un programme pluriannuel pour les entreprises et l'esprit d'entreprise, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME) (2000/819/CE).

<sup>12</sup> Les cursus cadres de l'enseignement scolaire peuvent relever de la compétence d'autorités nationales ou régionales. Aussi les idées exposées dans la présente communication doivent-elles être adaptées au contexte spécifique des différents pays.

<sup>13</sup> Par exemple en Espagne, en Irlande, en Pologne, en Finlande et au Royaume-Uni, mais également en Norvège. Projet MAP «Éducation et formation à l'esprit d'entreprise», rapport final, mars 2004, et rapport de 2005 sur la mise en œuvre de la Charte européenne des petites entreprises.

En **Pologne**, les «Notions de base du fonctionnement d'une entreprise» constituent une **matière obligatoire** dans l'ensemble des écoles secondaires et professionnelles. Parmi les objectifs poursuivis figurent l'acquisition de comportements entrepreneuriaux et l'apprentissage du lancement d'une entreprise.

C'est le plus souvent dans l'**enseignement secondaire professionnel** que l'on trouve l'esprit d'entreprise et l'activité indépendante comme objectifs de l'apprentissage.

En **Autriche**, la formation à l'entrepreneuriat est inscrite au programme de cours de l'enseignement technique et professionnel du niveau secondaire, par exemple sous la forme d'une entreprise fictive gérée par des étudiants.

La compétence entrepreneuriale est développée dans un contexte **à la fois formel et non formel** (par exemple: activités s'adressant aux jeunes et diverses formes de participation à la vie de la société). Il importe de poursuivre le développement d'instruments permettant de reconnaître et de valider des compétences liées à l'entrepreneuriat dans l'apprentissage non formel.

## 2.2. L'entrepreneuriat dans l'enseignement primaire (élèves de moins de 14 ans)<sup>14</sup>

- **Il convient de veiller à une meilleure sensibilisation aux avantages que présente l'acquisition des notions fondamentales de l'entrepreneuriat pour l'ensemble de la société et pour les apprenants eux-mêmes et ce, dès les premières années d'enseignement.**

Comme c'est le cas pour toutes les compétences permettant à l'individu de mieux gérer sa propre vie, les fondements sont mis en place dès les premières années d'enseignement. Au niveau primaire, le développement de qualités telles que la créativité et l'esprit d'initiative contribue à favoriser les comportements entrepreneuriaux. Cette démarche passe idéalement par un apprentissage actif fondé sur la curiosité naturelle des enfants. En outre, une meilleure connaissance de la société doit également passer par une **familiarisation** et un **contact précoces** avec le monde du travail et des entreprises, ainsi que par la compréhension du rôle que jouent les entrepreneurs dans la collectivité.

Dans plusieurs États membres, les cursus encouragent d'ores et déjà les écoles à inciter les enfants à prendre des initiatives et des responsabilités. Toutefois, il existe peu d'exemples d'une formation plus explicite à l'esprit d'entreprise. D'une manière générale, **les initiatives ou programmes cohérents, guidés par les autorités pédagogiques, restent rares dans l'enseignement primaire**; bien souvent, les activités sont dirigées par des **acteurs extérieurs**, tels que des organismes sans but lucratif, soutenus par le secteur privé. Cela étant, il existe un certain nombre de **bonnes pratiques qui devraient être diffusées** aux administrations publiques, aux écoles, aux enseignants et aux parents.

---

<sup>14</sup> L'expression «Enseignement primaire» fait référence au niveau I de la nomenclature CITE de l'UNESCO (1977). Il convient de rappeler que les définitions de l'enseignement primaire et secondaire varient considérablement selon les États membres de l'UE.

Au **Luxembourg**, le programme francophone de sixième année (s'adressant à des élèves de 11 ou 12 ans) comporte un volet consacré au lancement d'une entreprise, s'inspirant de la bande dessinée «*Boule et Bill créent une entreprise*», qui est utilisée dans toutes les écoles primaires. Cette bande dessinée est également utilisée dans les cours de mathématiques pour faire acquérir aux élèves des notions d'analyse financière.

Parmi les instruments mis en œuvre pour promouvoir une plus grande ouverture à l'égard de l'esprit d'entreprise, il y a lieu de citer la réalisation de projets, des jeux de rôles, des études de cas simples et des visites à des entreprises locales. Il s'agit là d'activités qui soutiennent l'étude d'un certain nombre d'autres matières et qui renforcent la motivation de ceux qui apprennent par la pratique. Surtout pendant les dernières années de l'enseignement primaire, les programmes de cours liés à l'entrepreneuriat peuvent combiner avec fruit **la créativité, l'innovation et un concept d'entreprise simple** (par exemple la vente de produits par des élèves à d'autres élèves, etc.).

Le «**Concours pour jeunes inventeurs**» est un programme qui est proposé dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire inférieur de plusieurs pays<sup>15</sup> et qui s'adresse aux enfants âgés de 6 à 16 ans. Son but est de stimuler la créativité des élèves, de développer leurs idées et de les placer dans une situation de concurrence. Les meilleures idées et inventions sont récompensées par des prix.

### 2.3. L'entrepreneuriat dans l'enseignement secondaire (à partir de 14 ans)<sup>16</sup>

- **L'enseignement secondaire doit sensibiliser les étudiants aux perspectives de carrière que peuvent leur offrir l'activité indépendante et l'entrepreneuriat.**
- **L'apprentissage par la pratique et l'expérience pratique de l'entrepreneuriat, grâce à des activités et des projets concrets, constituent les meilleurs moyens de promouvoir une mentalité et des qualifications entrepreneuriales.**

Dans la plupart des pays européens, les **cursus** définissent des objectifs généraux et comprennent des matières permettant de se familiariser avec l'entrepreneuriat (par exemple des études sociales et économiques, la géographie, etc.), mais leur mise en œuvre est souvent tributaire de l'initiative des écoles et des enseignants, ainsi que du soutien des entreprises locales. **Dans quelques États membres**, une expérience pratique de l'entrepreneuriat est acquise dans le cadre des cours normaux.

En **Irlande**, le cursus normal comprend des programmes tels que *Transition Year*, *Leaving Certificate Vocational Programme* et *Leaving Certificate Applied*, qui offrent aux étudiants la possibilité d'acquérir une expérience pratique de l'entrepreneuriat.

Les programmes peuvent être axés plus spécifiquement sur l'apprentissage pratique du fonctionnement d'une entreprise, par exemple dans le cas d'une mini-entreprise gérée par des étudiants.

<sup>15</sup> Par exemple en Finlande, au Royaume-Uni, en Islande et en Norvège.

<sup>16</sup> Dans la CITE, l'enseignement secondaire inférieur correspond au niveau 2, tandis que l'enseignement secondaire supérieur, qui commence après l'enseignement obligatoire, correspond au niveau 3.

La création de **mini-entreprises gérées par des étudiants dans le contexte scolaire** a pour objectif de faire fonctionner une activité économique réelle à petite échelle ou de simuler de manière réaliste le fonctionnement d'une entreprise. Les étudiants apprennent à travailler en équipe et acquièrent de l'assurance. Selon les estimations, plus de 200 000 étudiants participent chaque année à ce type de programmes dans EU-25 et en Norvège<sup>17</sup>.

Dans le contexte de **l'enseignement secondaire professionnel (formation professionnelle initiale)**, une formation spécifique sur le lancement d'une entreprise peut être particulièrement efficace car les étudiants sont sur le point d'entrer dans la vie active et une activité indépendante peut constituer pour eux une option intéressante. Cependant, à l'exception de certains pays (par exemple où le système d'apprentissage est bien développé), dans la plupart des cas, l'accent n'est pas mis réellement sur l'esprit d'entreprise, puisque c'est la formation de travailleurs qualifiés qui est considérée comme étant l'objectif principal.

Dans le système de formation professionnelle allemand (appelé « Système Double »), où la formation a lieu tant à l'école qu'au sein d'une entreprise, au cours de la phase de maîtrise, les jeunes apprennent à créer leur propre entreprise. L'objectif d'une telle formation n'est pas seulement de leur faire acquérir les compétences de gestion nécessaires mais aussi de stimuler des comportements et des compétences entrepreneuriales.

Il semble<sup>18</sup> que les cursus de l'enseignement secondaire **ne motivent pas suffisamment les enseignants et les écoles** à développer la formation à l'entrepreneuriat. Il est dès lors capital de leur offrir **un soutien et des incitations**.

#### 2.4. Mesures destinées à soutenir les écoles et les enseignants

- **Les écoles devraient accorder un soutien et des incitations en vue d'encourager la participation à des activités et des programmes en matière d'entrepreneuriat, comme le montrent les nombreux exemples concrets qui existent déjà.**
- **Les administrations publiques devraient prendre l'initiative et encourager les écoles, les directeurs d'école et les enseignants à proposer une formation à l'entrepreneuriat.**
- **Le soutien accordé aux actions mises en œuvre par des organismes spécialisés constitue un moyen efficace de diffuser l'esprit d'entreprise dans les écoles et de promouvoir des partenariats avec le monde des affaires.**

L'esprit d'entreprise se développe dans un environnement qui encourage les formes actives d'apprentissage. À cet effet, **un soutien est nécessaire** et suppose une formation initiale et continue des enseignants, qui doivent disposer du temps et des ressources nécessaires pour planifier, réaliser et évaluer les activités; il importe également de mettre à leur disposition du matériel didactique et de bien définir les responsabilités. L'engagement des directeurs d'école et des conseils d'établissement, de même que l'implication des parents revêtent une importance fondamentale.

<sup>17</sup> Mini-entreprises dans l'enseignement secondaire, projet «Procédure Best»: rapport final du groupe d'experts, septembre 2005.

<sup>18</sup> Projet MAP «Éducation et formation à l'esprit d'entreprise», rapport final, mars 2004.

Il est nécessaire que les **administrations publiques**, et notamment celles qui sont responsables de l'enseignement, de l'emploi, de l'industrie et des entreprises, assurent une promotion active de la formation à l'entrepreneuriat. Au niveau national, une première étape importante consiste à **instaurer une coopération officielle entre différents services de l'administration**, compte tenu de la nature horizontale et interdisciplinaire de ce type de formation. Cette coopération peut déboucher sur le lancement d'une **stratégie** ou d'un **plan d'action** à l'échelon national.

En **Finlande**, un groupe de pilotage, composé de représentants de divers ministères, organismes et administrations du secteur de l'enseignement, a été instauré en 2002. Il a pour mission de développer et de coordonner la formation à l'entrepreneuriat à différents niveaux de l'enseignement.

Un des principaux **obstacles** réside dans le manque de motivation et de **formation spécifique** des enseignants. Le travail que ces derniers consacrent à des activités fondées sur la pratique, parfois même en dehors de leurs heures de prestation normales, doit être reconnu comme une tâche pédagogique officielle. Malgré une prise de conscience croissante des administrations publiques, les initiatives s'adressant aux enseignants n'ont généralement pas un caractère systématique.

D'un point de vue stratégique, il existe peut-être plusieurs manières d'avancer. Les mesures de soutien adoptées par les administrations se présentent sous des formes diverses: **promotion de partenariats entre des écoles et des entreprises, soutien à des organismes spécialisés** proposant des programmes concrets, **financement de projets pilotes** dans des écoles et **diffusion de bonnes pratiques**. Bien que les actions de promotion systématiques restent limitées, il existe **en Europe des exemples positifs qui méritent d'être mentionnés**.

Aux **Pays-Bas**, l'État a financé la réalisation de projets pilotes dans des écoles. L'aide a consisté dans l'élaboration de matériel didactique, ainsi que dans l'organisation de séminaires et de formations à l'intention des enseignants. Il s'agit maintenant d'encourager d'autres écoles à s'inspirer de ces projets en présentant les bonnes pratiques aux directeurs des écoles, aux enseignants et aux étudiants.

Des **acteurs privés** (associations commerciales, entreprises, chefs d'entreprise, consultants d'entreprise, etc.) s'impliquent de plus en plus dans l'enseignement, aussi bien en parrainant des initiatives spécifiques qu'en participant directement à la formation (par exemple en tant que tuteurs). Cette implication doit être vue par les entreprises comme un investissement à long terme et comme un aspect important de leur **responsabilité sociale**. Les **partenariats** privé-public jouent un rôle essentiel dans le développement de la formation à l'entrepreneuriat. La mise en place de **liens entre les écoles, les entreprises et les collectivités** représente un élément clé de la réussite des programmes. Ce processus doit être encouragé davantage.

Actuellement, de nombreux **organismes**<sup>19</sup> diffusent une formation à l'entrepreneuriat dans toute l'Europe au moyen de **partenariats avec le monde des affaires** et ce, avec un certain soutien des pouvoirs publics. Leur action vise à promouvoir des programmes fondés sur l'apprentissage par la pratique, par exemple sous forme de mini-entreprises gérées par des

---

<sup>19</sup> Par exemple, des membres des réseaux Junior Achievement-Young Enterprise Europe, EUROPEN et JADE.

étudiants. En l'absence – ou en complément – d'une méthodologie élaborée en interne par les responsables de l'enseignement, leur contribution à la formation à l'entrepreneuriat est considérable dans la plupart des pays européens. Ces organismes proposent également une formation aux enseignants et peuvent être à l'origine d'un changement des politiques éducatives nationales.

En **Norvège**, Young Enterprise Norway joue un rôle de partenaire du gouvernement dans la mise en œuvre de la stratégie pour la formation à l'entrepreneuriat. En 2004, 14 % des étudiants quittant l'enseignement supérieur avaient participé à un programme de gestion d'entreprise par des étudiants.

### 3. L'ENTREPRENEURIAT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- **Les universités et les établissements d'enseignement technique doivent faire de la formation à l'entrepreneuriat un élément important de leurs cursus, réparti sur plusieurs matières, et obliger ou encourager les étudiants à participer à des cours dans ce domaine.**
- **En combinant des mentalités et des compétences entrepreneuriales avec l'excellence dans le cadre d'études scientifiques et techniques, il devrait être possible de permettre aux étudiants et aux chercheurs de mieux commercialiser leurs idées et les nouvelles technologies élaborées.**

Dans les études universitaires, la formation à l'entrepreneuriat permet aux étudiants d'acquérir des connaissances spécifiques sur **la manière de constituer et de gérer une entreprise**, et elle encourage et **soutient les idées commerciales** des étudiants. D'habitude, l'enseignement supérieur est fortement décentralisé, mais il existe des exemples de stratégies nationales de promotion de l'esprit d'entreprise dans l'enseignement supérieur, normalement à la suite d'une coopération entre l'administration et les universités.

Au **Royaume-Uni**, le Science Enterprise Challenge a pour but d'établir à l'intérieur des universités un réseau de centres financés par les pouvoirs publics et spécialisés dans l'appariement entre **les études entrepreneuriales, d'une part, et les sciences et les technologies, d'autre part.**

En Europe, les **chaires d'entrepreneuriat** sont peu nombreuses<sup>20</sup>, leur nombre n'atteignant que le quart de celui enregistré aux États-Unis<sup>21</sup>. En outre, la formation à l'entrepreneuriat s'adresse principalement aux étudiants inscrits à des **cours d'économie et de commerce**, tandis que les étudiants poursuivant d'autres spécialisations ne bénéficient que d'une offre limitée. La formation à l'entrepreneuriat demeure essentiellement facultative et est souvent proposée comme matière isolée. Les universités doivent intégrer cette formation **dans diverses matières de leur programme d'études, car elle peut conférer une valeur ajoutée à l'ensemble des cours**. En outre, pour remédier à la pénurie de professeurs spécialisés, la

<sup>20</sup> Projet «Procédure Best»: Éducation et formation à l'esprit d'entreprise, novembre 2002.

<sup>21</sup> Enquête sur la formation à l'entrepreneuriat en Europe, EFER et EFMD, septembre 2004. J. A. Katz, Survey of Endowed Positions in Entrepreneurship and Related Fields in the United States, octobre 2003.

**formation à l'entrepreneuriat devrait bénéficier d'une reconnaissance plus large en tant que domaine de spécialisation dans les programmes de doctorat.**

Les études de cas et d'autres méthodes d'enseignement interactives sont sous-utilisées<sup>22</sup>, tout comme l'implication de membres du monde des affaires dans le processus d'apprentissage. Pour qu'un comportement entrepreneurial soit encouragé, un **environnement favorable** est nécessaire. **Les établissements d'enseignement supérieur assurant une formation à l'entrepreneuriat** ouvrent ou facilitent l'accès au capital-risque, au développement des capacités de gestion et à la mise en réseau. **Les concours de plans d'entreprise** constituent un moyen efficace de confronter les étudiants aux investisseurs. L'existence de **pépinières** et de **parcs scientifiques** représente également une preuve indiscutable de l'engagement des universités, par la fourniture pratique de services.

Dans les **études de commerce** au niveau universitaire inférieur et supérieur (y compris les MBA), les cours devraient être axés davantage sur des aspects tels que la constitution d'une entreprise, la gestion de la phase de croissance d'une PME et l'innovation permanente.

Il importe d'être tout particulièrement attentif à l'intégration systématique de la formation à l'entrepreneuriat dans les **études scientifiques et techniques et à l'intérieur des établissements d'enseignement technique** (par exemple les écoles polytechniques), afin de créer des conditions plus favorables aux entreprises nées de la recherche universitaire et aux nouvelles entreprises innovantes, et afin d'aider les chercheurs à acquérir des compétences entrepreneuriales. Les écoles de commerce et les facultés techniques et scientifiques devraient collaborer davantage, par exemple en créant des équipes interdisciplinaires d'étudiants et de doctorants. L'accent doit être mis davantage sur l'acquisition des qualifications et des compétences nécessaires à la pleine exploitation des activités d'**innovation** et de **transfert des connaissances**, en combinaison avec la **commercialisation de nouvelles technologies**<sup>23</sup>.

Les universités européennes doivent identifier clairement le rôle stratégique que l'innovation et le transfert de connaissances jouent dans le cadre des missions générales des établissements.

Les **entreprises nées de la recherche universitaire** sont considérées de plus en plus comme un moyen important de renforcer le développement économique local. Toutefois, pour pouvoir jouer leur rôle dans ce nouveau contexte, les scientifiques comme les universités doivent acquérir des **compétences commerciales et managériales**.

Il existe certaines **barrières internes**, par exemple un système de carrière essentiellement fondé sur le bagage universitaire, qui ne fait toujours pas apparaître une carrière d'entrepreneur comme une option valable. Des problèmes semblent également subsister en ce qui concerne la mobilité de la main-d'œuvre à destination et en provenance des universités, ainsi que la capacité de recruter de manière flexible et stratégique du personnel à l'intérieur de celles-ci<sup>24</sup>. La mobilité intersectorielle des chercheurs à toutes les étapes de leur carrière (y compris au moment de la formation doctorale) devrait devenir un aspect normal du

---

<sup>22</sup> Enquête sur la formation à l'entrepreneuriat en Europe

<sup>23</sup> Voir également: Davantage de recherche et d'innovation – Investir pour la croissance et l'emploi, COM(2005) 488 final.

<sup>24</sup> Nordic Innovation Centre, Entrepreneurial learning & academic spin-offs, Göteborg, janvier 2005.

déroulement de leur carrière<sup>25</sup>. Elle devrait également contribuer à faire acquérir aux chercheurs les qualifications et les compétences nécessaires pour renforcer la culture et les comportements entrepreneuriaux dans les universités.

Enfin, il est essentiel de constituer une masse critique d'enseignants pouvant assurer une formation à l'entrepreneuriat et de renforcer la coopération transfrontalière. Des approches pédagogiques innovantes de cette formation sont testées dans des universités partout en Europe, mais le **partage de ces pratiques** devrait être intensifié.

#### 4. LA VOIE A SUIVRE

Les **recommandations** d'actions concrètes présentées ci-après sont fondées sur les situations et les bonnes pratiques observées en Europe. La plupart de ces actions doivent se situer au niveau national ou local. Le but de ces propositions est de contribuer à la définition d'approches plus systématiques de la formation à l'entrepreneuriat et **de renforcer le rôle de l'enseignement dans la création d'une culture plus entrepreneuriale dans les sociétés européennes.**

##### 4.1. Un cadre cohérent

- Les autorités nationales et régionales doivent instaurer une **coopération entre différents services**, conduisant à l'élaboration d'une stratégie dotée d'objectifs clairs et couvrant toutes les étapes de l'enseignement dans le contexte des programmes nationaux de Lisbonne.
- Les **cursus des écoles de tous les niveaux** doivent explicitement inclure l'entrepreneuriat comme un objectif de l'enseignement et prévoir des orientations pour la mise en œuvre de cette formation.

##### 4.2. Soutien aux écoles et aux enseignants

- Les écoles devraient se voir accorder **un soutien pratique et des incitations** pour les encourager à organiser des activités et des programmes entrepreneuriaux et ce, à l'aide d'un ensemble d'instruments.
- Une attention toute particulière doit être portée à la **formation des enseignants**, par une formation initiale et continue, ainsi que par l'expérience pratique, et à la sensibilisation des directeurs d'école et des conseils d'établissement.

##### 4.3. Participation d'acteurs extérieurs et d'entreprises

- Il y a lieu d'encourager **la coopération entre les établissements d'enseignement et la collectivité locale**, et notamment les **entreprises**. L'implication dans l'enseignement formel et non formel doit être considérée par les entreprises comme un investissement et comme un élément de leur **responsabilité sociale**.

---

<sup>25</sup> Charte européenne du chercheur et code de conduite pour le recrutement des chercheurs, C(2005) 576 final du 22 mars 2005.

- Il convient de mieux promouvoir la création, dans les écoles, de **mini-entreprises** gérées par des étudiants. Dans ce contexte, l'activité d'organisations qui encouragent ces programmes, telles que des ONG, devrait être reconnue et leurs initiatives devraient être soutenues de manière plus systématique.

#### 4.4. Stimuler l'entrepreneuriat dans l'enseignement supérieur

- Les établissements d'enseignement supérieur doivent **intégrer l'entrepreneuriat** dans différentes matières et différents cours, notamment dans le contexte des études scientifiques et techniques.
- **Le soutien des pouvoirs publics** est tout particulièrement nécessaire pour assurer une formation de haut niveau aux enseignants et pour mettre en place des réseaux permettant le partage des bonnes pratiques.
- Il importe d'encourager la **mobilité des enseignants** entre le monde universitaire et le monde des affaires, et de promouvoir l'implication de **membres du monde des affaires** dans l'enseignement.

**La Commission continuera à soutenir** les actions des **États membres** dans le cadre de politiques plus larges, par des activités de coordination et des projets spécifiques. Elle diffusera les bonnes pratiques et confèrera une visibilité plus grande à la formation à l'entrepreneuriat en mettant en œuvre un vaste ensemble d'actions, y compris le suivi de la recommandation relative aux compétences clés. À partir de 2006, les travaux relatifs à l'entrepreneuriat dans l'enseignement supérieur seront intensifiés. Dès 2007, le futur programme communautaire intégré dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie soutiendra les projets innovants à dimension européenne, dans le but de favoriser les compétences et les comportements entrepreneuriaux et de promouvoir l'établissement de liens entre les établissements d'enseignement et les entreprises. Le Fonds social européen continuera à soutenir des initiatives aux niveaux européen, national et local.

**Les pouvoirs publics des États membres sont invités à mettre en œuvre les actions nécessaires** et à accélérer le rythme des réformes, en fonction des besoins spécifiques de chaque pays. La présente communication fera office de **référence** pour l'analyse des progrès accomplis dans l'élaboration des politiques, notamment à travers les rapports de Lisbonne que les États membres présenteront au titre des Orientations intégrées pour la Croissance et l'Emploi (*Orientation n° 15*).